



ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC PAUL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE du 21 janvier 2023

Procès-verbal

Présences : René Crête, Lise Léonard, Richard Jourdain, Sylvie Martel, André St-Gelais, Marie-Andrée Piédalue, Marc Mongeau, Ariane Lapierre, Hubert Marcil, Diane Ménard, Roger Chamberland, Joanne Baillargeon, Raymond Proulx, Ronald Vaillancourt, Norbert Gougeon, Jeanne d'Arc Gougeon, Eric Hurteau, Alain Dionne, France Gosselin, Yves Campeau, Marilyn Laverdière, Martin Lamer, Sylvie Richard, Michel Ducharme, Jean-Marie Dubois, Céline Beaulieu, Serge Ferland, Chantal Gauthier, Ghislain Leclerc, Lyne Gonthier, Christian Marceau, Danielle Vigneault, Michel Auger, Andras de Koos, André Lucier, Lyse Tremblay, Camille Dionne, Marie Leroux, Luc Archambault, Jacques d'Asti, Celine Taylor, Normand Dionne, Diane Robillard, Alfred Daoust, Pierre Fitzgerald, Brigitte Hénault, Johanne Provost, Raymonde Aubin, Eric Hosking, François Garneau, Michèle Brodeur, Danielle Parent, Jacques LeDeuff, Alain Girard, Linda Cauchy, Céline Letendre, Laurent Thouin, Denis Sabourin, Diane Bourdages, Thomas Goodman, Yves Gagnon, Diane Charlebois, Marie Beauchesne, Jocelyn Nicholson

Procurations : Richard Toupin, Alain Chaput, Laurent Vaillancourt, Nicole Lalonde

1. Mot de bienvenue / vérification du quorum

À 10:04, le quorum est constaté et l'assemblée générale spéciale débute.

2. Présentation de l'ordre du jour

La présidente présente l'ordre du jour aux membres de l'assemblée.

3. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Alain Girard et appuyé par Jocelyn Nicholson et résolu ce qui suit :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté ci-dessous.

| | |
|--|-------|
| 1. Mot de bienvenue / vérification du quorum | 10h00 |
| 2. Présentation de l'ordre du jour | 10h05 |
| 3. Adoption de l'ordre du jour | 10h05 |
| 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 11 sept 2022 | 10h10 |
| 5. Chronologie depuis septembre 2022 | 10h12 |
| 6. Demandes de l'AGS du 10 septembre 2022 | 10h20 |
| 7. Réponses de PLN | 10h22 |
| 8. Facture de PLN | 10h27 |
| 9. Période d'échanges | 10h35 |
| 10. Règles de fonctionnement pour l'AGS | 10h37 |
| 11. Prochaines actions | 11h15 |
| 12. Résolution création d'un comité – municipalisation | 11h27 |
| 13. Lettre d'appui | 11h38 |



ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC PAUL

- | | |
|-------------------------------------|-------|
| 14. Mot de clôture de la présidente | 11h45 |
| 15. Levée de l'assemblée | 11h48 |

Adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de l'AGS du 11 septembre 2022

Proposé par Marie Beauchesne, appuyé par Yves Gagnon et résolu ce qui suit:

Que le procès-verbal de l'AGS du 11 septembre 2022 soit adopté

Adopté à l'unanimité

5. Chronologie depuis septembre 2022

La présidente fait un résumé des différentes activités qui se sont déroulées depuis l'AGS du mois de septembre : les rencontres avec Louis-Martin Scraire, les réunions du CA, les réunions des groupes de discussion sur le domaine privé, les communiqués émis par l'ARLP, l'envoi de la facture de PLN.

6. Demandes de l'AGS du 10 septembre 2022

Deux demandes ont été faites lors de cette AGS du mois de septembre : la diffusion des statistiques du sondage/questionnaire envoyé par Louis-Martin Scraire et la diffusion du rapport 2018 sur le barrage.

7. Réponses de PLN

Les statistiques publiées par PLN (Louis-Martin Scraire) indiquent que 71.3 % des réponses obtenues seraient en faveur des frais de domaine privé. L'ARLP démontre plutôt que c'est 43.8 % des propriétaires qui y seraient favorables. Le calcul de l'ARLP repose sur un total de 130 propriétés alors que celui de PLN repose sur 80 propriétés.

Certaines sections du rapport 2018 sur le barrage ont été publiées lors de l'envoi de la facture de PLN mais c'est nettement insuffisant selon ce qui est exprimé par les membres. PLN offre aussi aux propriétaires de consulter le rapport au siège social de PLN selon *des normes de confidentialité* qui ne sont pas pas décrites.

8. Facture de PLN

Des questions sont soulevées quant au détail de la facture envoyée par PLN.

9. Période d'échanges

Les personnes suivantes se sont exprimées :



ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC PAUL

Marie Leroux, Camille Dionne, Denis Sabourin, Chantal Gauthier, Danielle Parent, Sylvie Richard, Luc Archambault, Richard Jourdain, Diane Bourdages, René Crête, Marc Mongeau, Céline Letendre, Ron Vaillancourt, André Lucier, Alain Dionne, Pierre Fitzgerald.

Les commentaires/questions qui ont été soulevés :

- a. Concept de proportionnalité – PLN qui possède plus de 1.9 millions de mètres carrés de terrain devrait-il payer plus qu'un propriétaire qui n'a que 6 000 mètres carrés ?
- b. Analyse de l'option de municipaliser les bouts de chemins privés
- c. Est-ce que PLN peut refuser de céder ses bouts de chemins privés à la municipalité ?
- d. La rétroactivité de la facture. Pourquoi payer pour l'année 2021-2022 ?
- e. Espoir de retrouver la joie de vivre au lac Paul
- f. Certains propriétaires mentionnent qu'ils n'ont pas à payer (certains ne les ont pas payés) les frais d'entretien puisque c'est écrit noir sur blanc dans leur acte d'achat notarié que ces frais sont à la charge du vendeur du terrain.
- g. Frustration de plusieurs résidents du côté sud de ne plus voir le lac puisqu'il faut être membre du club de plein air pour passer sur la rue Hector alors que dans leur contrat une servitude de passage à pied ou en voiture y est décrite
- h. Convention devrait être mise en place entre les propriétaires et PLN
- i. Transparence, saine gestion (avoir accès aux factures de PLN)

10. Règles de fonctionnement pour l'AGS

La présidente a expliqué les règles de fonctionnement avant que la période d'échanges ne débute.

11. Prochaines actions

- Les propriétaires désirant avoir accès au rapport de 2018 sur le barrage devrait contacter PLN tel que mentionné dans la facture envoyée.
- Création d'un comité d'analyse sur la municipalisation des bouts de chemins privés.
- Rencontre avec les autorités municipales pour explorer l'option de municipalisation des bouts de chemins privés. Une lettre d'appui à cet effet pourra être signée par membres et non-membres.

12. Résolution pour la création d'un comité – municipalisation des bouts de chemins privés

- Considérant que les avantages/inconvénients d'une municipalisation des bouts de chemin privé n'ont pas été présentés formellement à l'ensemble des résidents;
- Considérant que la municipalité est prête à rencontrer des représentants de l'ARLP pour écouter leur point de vue;



ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC PAUL

Il est résolu de créer un comité formé d'au maximum 5 membres de l'ARLP dont le mandat sera :

- d'identifier les bouts de chemins privés en question;
- de discuter avec la municipalité si ces bouts de chemins privés peuvent être municipalisés;
- d'identifier les avantages/inconvénients d'une telle municipalisation si elle est possible;
- d'établir les coûts, si applicables, de cette municipalisation des bouts de chemins privés

Le vote est demandé à main levée et la résolution est adoptée sans aucune opposition.

13. Lettre d'appui

La présidente explique qu'il serait important de démontrer aux autorités municipales qu'une majorité de propriétaires appuie la démarche que le comité d'analyse sur la municipalisation entreprendra. Pour ce faire les membres présents peuvent signer cette lettre d'appui avant de quitter la réunion. Cette lettre d'appui sera aussi circulée parmi les membres n'ayant pu assister à l'AGS et aussi parmi les non-membres.

14. Mot de clôture de la présidente

La présidente clôt l'AGS.

15. Levée de l'assemblée générale

Il est proposé par France Gosselin, appuyé par Pierre Fitzgerald et résolu ce qui suit :

À 12:00h, que la réunion soit levée.

Adopté à l'unanimité.